

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME IV

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 34

Défense nationale.

SERVICE DES ESSENCES

Rapporteur spécial : M. Antoine COURRIÈRE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexe 44), 839 (tome VI) et in-8° 150.

Sénat : 55 (1969-1970).

Lois de finances. — Armées - Essences.

Mesdames, Messieurs,

Le Service des Essences est chargé, au sein des Armées, de satisfaire les besoins en carburants des formations militaires et d'assurer le stockage des produits nécessaires à la mobilisation dans le cadre des impératifs militaires.

Il a été doté d'un budget annexe du fait qu'il constitue essentiellement un service commercial de distribution, dont les recettes, provenant des cessions de carburants aux Armées et à divers services publics, viennent alimenter pour leur plus grosse part les dépenses d'approvisionnement et de fonctionnement.

Ce budget bénéficie accessoirement de subventions imputées sur le budget des Armées au titre des études et des recherches ainsi qu'au titre des dépenses de premier établissement.

L'examen du budget proposé pour 1970 conduit à étudier successivement :

- la situation générale actuelle du Service ;
- le budget prévu des recettes et dépenses d'exploitation ;
- le budget prévu des recettes et dépenses en capital.

*
* *

I. — Situation générale du Service.

La gestion du Service des Essences en 1968 s'est traduite par un excédent des dépenses sur les recettes d'un montant de 5.441.000 F, chiffre sensiblement inférieur au déficit constaté pour la gestion 1967 et qui était de 13.400.000 F.

Cet excédent des dépenses a pour origine diverses réductions, survenues au cours de 1968, dans les commandes de carburants formulées par les clients du Service par rapport aux prévisions initiales.

Le solde débiteur de la gestion 1968 a fait l'objet d'un prélèvement d'égal montant sur le fonds de réserve du Service, qui ne s'élevait plus qu'à 1.142.000 F au 31 décembre 1968.

La gestion de 1969 doit vraisemblablement se traduire par un excédent de recettes de l'ordre de 9.500.000 F, ce qui permettrait de rétablir la situation du fonds de réserve dont la situation est devenue critique.

Pour 1970, une reprise sensible de l'activité militaire (opérations du Tchad, campagne d'expérimentations nucléaires dans le Pacifique) doit entraîner une augmentation des dépenses des Armées en carburants et, en conséquence, une augmentation, dans le cadre du Service des Essences, des approvisionnements à constituer.

En même temps il est prévu, en 1970, une légère extension des capacités de stockage en carburants à Port-Saint-Louis-du-Rhône et la constitution d'un nouveau dépôt d'essence à Arles.

De ces considérations, il résulte, dans le projet de budget pour 1970, une légère augmentation des recettes et dépenses d'exploitation, compensée par une réduction des dépenses en capital de premier établissement, soit en millions de francs :

	1969	1970	DIFFERENCES
Première section :			
Exploitation	522,2	555,6	+ 33,4
Deuxième section :			
Etudes et recherches	0,1	0,5	+ 0,4
Troisième section :			
Dépenses de premier établissement	32	29	- 3
Totaux	554,3	585,1	+ 30,8

Ce sont les variations ainsi survenues dans les diverses sections qui vont être examinées.

II. — Recettes et dépenses d'exploitation.

L'évolution des recettes et des dépenses prévues en 1970, au titre de la première Section, se résume ainsi :

A. — Evolution des recettes.

Le montant des recettes prévues en 1970 au titre de l'exploitation est sensiblement supérieur à celui du budget de 1969, soit (en millions de francs) :

	BUDGET de 1969.	PREVISIONS pour 1970.	DIFFERENCES
Cessions de carburants.....	500,3	537,4	+ 37,1
Cessions de matériels essences.....	16,2	13	— 3,2
Recettes accessoires.....	4	3,5	— 0,5
Remboursement par le budget général des dépenses faites au titre des dotations de matériels essences des unités militaires (camions-citernes, etc)	1,7	1,7	»
Totaux	522,2	555,6	+ 33,4

Par rapport à 1969, les recettes prévues pour les cessions de carburants et ingrédients sont en hausse, soit (en millions de francs) :

	1969 (Prévisions.)	1970 (Prévisions.)	DIFFERENCES
Forces terrestres et Gendarmerie...	131,1	148,5	+ 17,4
Armée de l'Air.....	265,8	282	+ 16,2
Marine	36,1	36,8	+ 0,7
Direction technique des armements terrestres	3,6	4,9	+ 1,3
Direction technique des constructions aéronautiques	33,2	34,9	+ 1,7
Direction technique des constructions navales	3,8	3,5	— 0,3
Direction des poudres.....	0,6	0,6	»
Autres services publics.....	26,1	26,2	+ 0,1
Totaux	500,3	537,4	+ 37,1

Il est ainsi prévu une évolution des cessions de carburants qui, de 1.262.000 mètres cubes en 1969, passeront à 1.388.000 mètres cubes en 1970, suivant la répartition suivante :

Carburants terrestres.....	237.720 mètres cubes.
Essences avion.....	86.804 mètres cubes.
Carburéacteurs	1.063.556 mètres cubes.

L'Armée de l'Air est d'ailleurs la principale cliente du Service, avec une consommation prévue en carburants de 907.725 mètres cubes.

Sur le plan du prix des cessions, on constate, entre août 1968 et août 1969, une augmentation sensible des prix péréqués des carburants ayant pour origine soit une hausse des droits et taxes, soit l'incidence des hausses de salaires sur les frais de gestion.

Ce sont ces relèvements de prix qui ont d'ailleurs permis de redresser la situation financière du Service.

Les différences entre les prix de cession péréqués de 1968 à 1969 sont les suivants (par hectolitre) :

	Août 1968.	Août 1969.
Essence militaire auto.....	90,49 F	96,81 F (+ 7 %)
Essence avion.....	95,31 F	97,30 F (+ 2,1 %)
Carburéacteur	26,74 F	27,41 F (+ 2,5 %)

B. — Evolution des dépenses.

Les variations de dépenses entre 1969 et 1970 se répartissent ainsi (en millions de francs) :

	CREDITS votés en 1969.	PREVISIONS 1970.	DIFFERENCES
Personnels	47,8	50,7	+ 2,9
Achats de carburants et droits de douane.	437,5	464,5	+ 27
Dépenses de fonctionnement et d'explo- tation	21,7	21,9	+ 0,2
Amortissements des immobilisations.....	7	10	+ 3
Charges sociales	8,2	8,5	+ 0,3
Totaux	522,2	555,6	+ 33,4

Les variations de dépenses ont pour origine les mesures suivantes (par grandes masses et en millions de francs) :

— les revalorisations des rémunérations de la Fonction publique et des salaires.....	+ 2,6
— les incidences de l'amélioration des conditions de carrière et de rémunération des personnels, particulièrement des ingénieurs du Service.....	+ 0,6
— une augmentation des frais d'exploitation.....	+ 3,2
— un ajustement de la dotation afférente aux achats de carburants en liaison avec l'évolution des besoins....	+ 27
	<hr/>
Total	+ 33,4

L'effectif global du Service, soit 2.261 agents (dont 415 à titre militaire, 493 à titre civil et 1.354 ouvriers), ne doit pas subir de changement en 1970.

Il est, toutefois, prévu une modification interne de structure des corps des ingénieurs des essences, des ingénieurs de travaux et des officiers du cadre technique.

Un projet de loi vient, en effet, d'être déposé auprès des Assemblées parlementaires, ayant pour objet une amélioration de la pyramide des grades des ingénieurs militaires des Essences, la suppression du corps des ingénieurs de travaux et leur intégration dans le corps des officiers du cadre technique, avec les mêmes avantages que ceux consentis aux ingénieurs des études et techniques d'armement.

La réalisation de ces opérations, qui doivent améliorer les conditions de carrière de ces corps d'officiers, si souvent évoquées à la tribune du Sénat, sera cependant échelonnée sur plusieurs années, étant donné les incidences financières, et ne fera donc que démarrer en 1970, sous réserve de l'attribution immédiate de divers suppléments de rémunération.

*

* *

III. — Recettes et dépenses en capital.

Les dépenses en capital concernent distinctement les études et recherches (section II) et les dépenses de premier établissement (section III).

1° *Etudes et recherches.*

Les études et recherches portent à la fois sur les matériels nouveaux de distribution et de transport ainsi que sur les définitions des carburants et lubrifiants à employer par les Armées, particulièrement pour les carburants avions.

Le financement de ces études est assuré par un prélèvement sur le fonds de réserve de même montant que les dépenses, soit les prévisions suivantes (en millions de francs) :

	1969	1970	DIFFERENCES
Autorisations de programme.....	0,20	0,35	+ 0,15
Crédits de paiement.....	0,10	0,50	+ 0,40

Comme en 1969, le volume des études et recherches en 1970 sera donc réduit.

2° *Dépenses de premier établissement.*

Ces opérations présentent :

— soit un caractère industriel en vue du fonctionnement du Service ; le financement est alors assuré par des prélèvements sur les fonds d'amortissement et de réserve du Service ;

— soit un caractère extra-industriel en vue de développer l'équipement militaire destiné à permettre la distribution des carburants au sein même des unités ; le financement est alors assuré par une subvention du budget de la Défense nationale (chap. 54-81 et 53-91 de la Section commune).

Les prévisions de dépenses, qui n'accusent pas de différences très notables par rapport à 1969, sont les suivantes pour 1970 (en millions de francs) :

	1969	1970 (prévisions).	DIFFERENCES
<i>Autorisations de programme.</i>			
Dépenses à caractère industriel.....	24,8	30	+ 5,2
Dépenses à caractère extra-industriel.....	5	6,5	+ 1,5
Totaux	29,8	36,5	+ 6,7
<i>Crédits de paiement.</i>			
Dépenses à caractère industriel.....	27	22	— 5
Dépenses à caractère extra-industriel.....	5	7	+ 2
Totaux	32	29	— 3

Sur le plan des autorisations de programme, les dépenses prévues à caractère industriel concernent surtout l'entretien et le renouvellement du parc automobile (11 millions de francs), l'entretien de l'infrastructure (8,5 millions) et une amélioration des conditions de stockage et de sécurité par une petite extension des capacités à Port-Saint-Louis et la construction d'un nouveau dépôt à Arles, en remplacement de l'ancien (4,5 millions).

Les dépenses d'équipement à caractère strictement militaire ou extra-industriel portent surtout sur l'achat de matériels d'équipement pour les besoins des unités de l'Armée de Terre (6 millions de francs).

*
* *

En définitive, le projet de budget annexe du Service des Essences ne présente pas de modification notable par rapport à l'année dernière, si ce n'est un sensible accroissement de son activité lié à l'évolution des besoins des Armées en 1970, accroissement qui devrait permettre au Service de retrouver une situation financière plus équilibrée.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget annexe du Service des Essences pour 1970.